

## Suivis technico-économiques de parcelles de pois protéagineux (OP5)



**Maître d'œuvre : Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques de Bretagne (FRAB)**

**Partenaires scientifiques : GAB 56, GAB 22 et Agrobio 35**

**Durée du programme : 3 ans / 3ème année**

### Objectifs :

► Récolter des données qui permettront d'améliorer l'itinéraire technique des pois protéagineux en Agriculture Biologique et de constituer des références locales.

### Résultats et commentaires :

17 parcelles ont été suivies sur les trois ans. Elles sont réparties de la manière suivante :

	2003	2004	2005
<b>Côtes d'Armor</b>	0	2	0
<b>Ille et Vilaine</b>	1	0	6
<b>Morbihan</b>	2	3	3

L'itinéraire technique type des parcelles conduites en pois protéagineux :

- Travail du sol : préparation du lit de semences au cover crop (ou canadien) ou labour, puis semis en direct.
- Précédent : le plus souvent une céréale. Eviter le blé noir qui entraîne des problèmes importants de repousse.
- Profondeur de semis : 3 cm.
- Ecartement entre 12 et 17 cm.
- Densité de semis entre 210 et 250 kg / ha.
- Désherbage mécanique : 2 à 3 passages d'outils ont été réalisés sur les parcelles suivies (2 passages de herse étrille ou 1 passage de herse et 2 passages d'écroûteuse).
- Les semences : être très vigilant sur la qualité, notamment dans le cas des semences fermières :
  - Au triage pour éviter le salissement des parcelles
  - Au stockage pour limiter le développement des bruches

## ACTION N°11 (Pois)

Les 2 tableaux ci-dessous mettent en avant l'impact des dates de semis et de la variété sur les rendements pour les 3 années de l'étude.

	<b>Avant le 1er mars</b>	<b>Entre le 1er et le 15 mars</b>	<b>Après le 15 mars</b>
<b>Année 2003</b>		2 parcelles, Rdt moyen : 21,25 q	
<b>Année 2004</b>			5 parcelles, Rdt moyen : 25 q
<b>Année 2005</b>	5 parcelles, Rdt moyen : 29,9 q	2 parcelles, Rdt moyen : 24 q	2 parcelles, Rdt moyen : 17 q

Les parcelles semées avant le 1er mars ont un rendement moyen supérieur aux parcelles semées après le 1er mars. Le pois de printemps doit être semé d'autant plus tôt que l'on peut craindre la sécheresse et les coups de chaleur. Les semis tardifs entraînent souvent une baisse de rendement qui peut être accentuée par l'utilisation de variétés tardives. Dans notre région, la date limite de semis conseillée se situe vers le 20 mars.

2

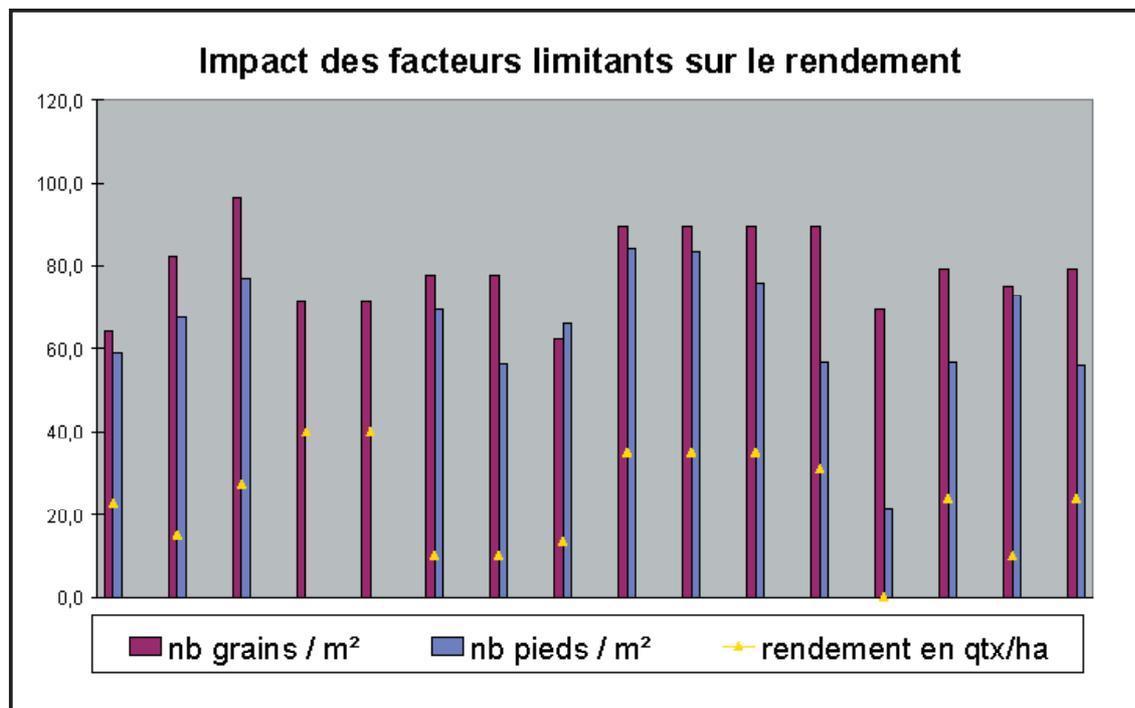
	<b>NITOCHE</b>	<b>METAXA</b>	<b>HARDY</b>	<b>Mélange de variétés</b>
<b>Année 2003</b>				2 parcelles, Rdt moyen : 21,25
<b>Année 2004</b>	3 parcelles, Rdt moyen : 40	2 parcelles, Rdt moyen : 10		
<b>Année 2005</b>	7 parcelles, Rdt moyen : 26,6		2 parcelles, Rdt moyen : 24	

On peut remarquer qu'avec la variété Nitouche, les rendements obtenus sont plus importants qu'avec les autres variétés utilisées ; cette remarque se vérifie en 2004 et 2005.

Le graphique ci-après met en évidence les pertes engendrées par le nombre de grains semés et le nombre de pieds levés / m<sup>2</sup> et indique les rendements obtenus. Ces pertes peuvent être dues à un taux de germination faible, au désherbage et aux oiseaux ravageurs.

Les pertes s'élèvent en moyenne à environ 20 %. Pour obtenir un rendement optimum, l'objectif de densité à atteindre est de 70 à 80 pieds / m<sup>2</sup>. Le rendement moyen obtenu sur les parcelles suivies est d'environ 23 Qtx / Ha.

# ACTION N°11 (Pois)



## Coûts de production

Charges	
Préparation du sol et semis	50,00 € à 100,00 €
Semences	70,00 € à 180,00 €
Désherbage	22,00 € à 45,00 €
Récolte	100,00 €
<b>TOTAL CHARGE</b>	<b>~400,00 €</b>

Année	2003	2004	2005
Rdt Qt / Ha	21,25	25	23,3
Prix vente €/T	230,00	225,00	210,00
Marge Brute €/T	~ 90,00	~160,00	~90,00

Compte tenu des difficultés techniques liées à la culture, aux faibles rendements obtenus, et à la baisse des prix de vente, la culture du pois protéagineux perd progressivement de son attrait chez les agriculteurs biologiques. Seuls les céréaliers peuvent y trouver un avantage complémentaire grâce aux reliquats azotés que le pois protéagineux laisse pour la culture suivante.

### Contact

**Céline ROLLAND**  
**GAB du Morbihan**  
**Tél. : 02 97 66 32 62**